

Domaine Public

1 7 6 3

Edition PDF
du 14 janvier 2008

Les articles mis en ligne
entre le 8 et
le 14 janvier 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste, de
gauche, indépendant
depuis 1963.

Désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Secret bancaire: une souveraineté qui s'effiloche

Les victimes la mondialisation ne sont pas toujours
ceux qu'on croit... (Jean-Daniel Delley)

Label CO2: un sac de nœuds

Une commission parlementaire refuse le label CO2
obligatoire pour les denrées alimentaires. L'application
de cette bonne idée est aléatoire
dans le petit marché suisse (Albert Tille)

Votation du 24 février: les PME, utiles pour séduire le peuple

Point n'est besoin d'un cadeau aux gros actionnaires
pour soutenir l'activité économique et l'emploi
(Jean-Daniel Delley)

La presse est libre et responsable

Pourquoi la Cour européenne des droits de l'homme
a sanctionné la publication de notes confidentielles
de l'ambassadeur Jagmetti (Alex Dépraz)

Ces étrangers qui font la richesse de la Suisse

Une étude de l'OCDE bouscule le discours populiste
(Jean-Daniel Delley)

Secret bancaire: une souveraineté qui s'effiloche

Les victimes la mondialisation ne sont pas toujours ceux qu'on croit...

Jean-Daniel Delley (11 janvier 2008)

On peut s'agiter, gesticuler, comme l'UDC s'en est fait une spécialité. Jurer ses grands dieux qu'il n'est pas question de céder un pouce de la souveraineté du pays. Ces rodomontades séduisent une partie de la population, d'autant plus portée à céder aux charmes d'un mythe que le monde réel lui paraît peu compréhensible.

Le projet d'introduire le secret bancaire dans la Constitution fédérale fait partie de ce scénario. Mais cette promotion normative, si elle se réalisait, ne changerait rien à la réalité, à savoir l'effilochement constant du secret bancaire. Dernier accroc en date à ce monument de la place financière helvétique, l'obligation de

mentionner le numéro de compte bancaire d'un donneur d'ordre qui transfère de l'argent à l'étranger ou qui procède à un versement en devises à l'intérieur du pays. Cette exigence du Groupe d'action financière (GAFI), un organisme intergouvernemental chargé de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, n'est pas une première. En 2004 déjà il avait introduit l'obligation de produire l'identité et l'adresse du donneur d'ordre, y compris pour les comptes numérotés. Par ailleurs, en signant les accords de Schengen, la Suisse a dû céder sur la distinction entre fraude et évasion fiscale en matière d'entraide judiciaire. Mais la concession

la plus importante a été faite en 2000 en faveur des Etats-Unis: les banques suisses identifient dès lors leurs clients américains afin de prélever un impôt à la source au profit du fisc américain.

Mondialisation ne rime pas avec souveraineté comprise comme liberté absolue de comportement. Dès lors que la Suisse joue dans la cour des grands de la finance internationale, elle ne peut se soustraire aux règles que se donnent ces grands. A cet égard, l'adhésion de notre pays à l'Union européenne renforcerait sa position sur la scène internationale. Mais pour l'heure, nous semblons préférer les illusions souverainistes.

Label CO2: un sac de nœuds

Une commission parlementaire refuse le label CO2 obligatoire pour les denrées alimentaires. L'application de cette bonne idée est aléatoire dans le petit marché suisse

Albert Tille (10 janvier 2008)

Un kilo de fraises importées par avion d'Israël génère 25 fois plus de CO2 qu'un même kilo produit en Valais. Le non sens écologique des importations hors saison est patent. L'inscription sur l'emballage du bilan écologique de chaque produit alimentaire permettrait au consommateur d'en prendre conscience et d'acheter en toute clarté: c'est le principe fondamental du

marché libre. L'idée est simple mais tout se complique dans sa mise en œuvre.

Premier obstacle: le calcul des émissions de CO2 et le contrôle de son exactitude. Suivre le cheminement d'un produit depuis sa lointaine production en Argentine ou en Nouvelle-Zélande jusque dans le bac de congélation du supermarché n'est pas une sinécure. Pour

simplifier, on pourrait se limiter à imposer l'étiquetage du transport par avion, massivement anti-écologique. Nos agriculteurs demandent une généralisation de l'indication de provenance. Mais la production en Suisse ne garantit pas sa sagesse environnementale. Il faudrait au minimum imposer de mentionner également si le produit a poussé sous serre ou

à l'air libre.

Seconde complication: l'obligation de l'étiquetage. Chaque producteur, chaque distributeur peut créer son propre label comme il crée une marque. S'il veut décréter l'étiquetage obligatoire, l'Etat doit tenir compte de tous ses accords commerciaux avec l'étranger. Un label propre à la Suisse ne contreviendrait à aucun engagement international. Mais Berne s'engage dans une autre direction. Avec l'introduction du principe «*Cassis de Dijon*»

qui doit permettre aux produits européens de pénétrer librement sur notre marché pour lutter contre la vie chère, il s'agit de traquer les particularismes helvétiques et non d'en introduire de nouveaux.

Qu'il soit simple et peu pertinent, compliqué et inapplicable, privé ou obligatoire, un label écologique n'est qu'un coup de pouce en faveur de l'environnement. Les consommateurs conscients de leur responsabilité environnementale ne sont

qu'une faible minorité. Le marché le plus transparent qui soit ne parviendra pas à réduire d'une manière significative les émanations de CO₂. Il faut agir directement sur l'ensemble de la chaîne de production et de distribution par le renchérissement des coûts pétroliers, notamment pour le transport aérien. Pour influencer significativement le commerce mondial, il est illusoire de vouloir faire cavalier seul sur le marché suisse. La taille critique minimale est européenne.

Votation du 24 février: les PME, utiles pour séduire le peuple

Point n'est besoin d'un cadeau aux gros actionnaires pour soutenir l'activité économique et l'emploi

Jean-Daniel Delley (13 janvier 2008)

Les partisans de la réforme de l'imposition des entreprises jouent à fond la carte des petites et moyennes entreprises. Avec raison, car les 300'000 PME helvétiques constituent l'essentiel du tissu économique et offrent les deux tiers de toutes les places de travail dans l'économie privée. Et puis, en Suisse, le petit et le moyen sont populaires, plus que le grand dont on est fier mais qu'on craint.

Les mesures proposées visent à diminuer la charge fiscale sur le capital, de manière à ne pas réduire la substance des entreprises, à en faciliter la transmission, la réorientation

et la liquidation, à diminuer le coût de l'emprunt. Des mesures favorables à l'activité économique, à la croissance et à l'emploi.

Les adversaires de la réforme – la gauche et les syndicats – dénoncent le cadeau fiscal concédé aux gros actionnaires. Car ce sont les gros actionnaires et non les artisans et autres propriétaires de PME qui profiteront d'abord de ce cadeau. La critique est justifiée puisque les actionnaires détenteurs de 10% et plus du capital d'une entreprise ne seraient taxés que sur 60% de leurs dividendes. Une mesure contraire aux principes de

l'égalité devant l'impôt et de l'imposition en fonction de la capacité économique, dont plusieurs experts ont dénoncé le caractère anticonstitutionnel.

Le paquet proposé contient donc des mesures incontestées, paquet dans lequel le parlement a glissé une taxation partielle, injuste et injustifiée des dividendes. C'est pourquoi il doit être renvoyé à son expéditeur pour déficelage. La socialiste bâloise Anita Fetz, elle-même à la tête d'une PME, a déjà déposé une motion dans ce sens.

La presse est libre et responsable

Pourquoi la Cour européenne des droits de l'homme a sanctionné la publication de notes confidentielles de l'ambassadeur Jagmetti

Alex Dépraz (14 janvier 2008)

Après avoir estimé que la liberté de la presse protégeait les auteurs du *Temps présent* sur «L'honneur perdu de la Suisse», les juges de Strasbourg ont confirmé la condamnation du journaliste de la *Sonntagszeitung* qui avait publié le rapport de l'ambassadeur Jagmetti. Deux décisions contradictoires?

L'affaire des fonds juifs en déshérence a fait couler beaucoup d'encre. Pas toujours à bon escient a récemment estimé la Cour européenne des droits de l'homme. Les juges de Strasbourg ont en fin d'année dernière confirmé la condamnation par les autorités judiciaires suisses d'un journaliste de la *Sonntagszeitung* pour publication de débats officiels secrets (art. 293 du Code pénal).

Bref rappel des faits. Début 1997, les pressions sur la Suisse dans le cadre des avoirs des victimes de l'Holocauste atteignent leur apogée. En tant qu'ambassadeur aux Etats-Unis, Carlo Jagmetti a une position clé dans la tourmente qui frappe les banques helvétiques et à travers elles, le pays entier. Il rédige une note secrète à l'attention du Conseil fédéral pour évoquer différents scénarii de règlement en s'exprimant sans langue de bois.

Ce rapport destiné aux plus hauts responsables politiques de l'époque s'est retrouvé sur le bureau d'un journaliste de la *Sonntagszeitung*. L'hebdomadaire en publie de courts extraits en mettant délibérément l'accent sur le ton guerrier utilisé par l'ambassadeur. Celui-ci perd toute crédibilité et doit remettre son tablier à Flavio Cotti, alors chef du DFAE, dès le lendemain.

On ne mettra jamais la main sur la taupe qui a fait parvenir aux médias ce document classé «*confidentiel*». En revanche, le journaliste s'est retrouvé devant les tribunaux qui lui ont infligé une amende de 800 francs pour violation de l'article 293 du Code pénal. Condamnation confirmée en dernière instance par le Tribunal fédéral, et enfin en décembre 2007 par la Cour de Strasbourg. Fait inédit: les juges européens se sont prononcés à deux reprises, la Suisse ayant fait appel devant la Grande Chambre, composée de 17 juges, d'une première décision qui ne lui était pas favorable.

Deux éléments ont été déterminants dans l'appréciation de la Cour. D'abord, les juges se sont montrés étonnamment sensibles à la nécessité que certains documents restent secrets. En l'espèce, l'auteur du rapport avait compté sur le fait qu'il ne serait pas publié. A l'heure des fuites généralisées

et d'internet, compter avec le fait qu'un rapport ne tombera pas dans de mauvaises mains revient à faire preuve d'une certaine naïveté. Les auteurs des rapports de la CIA qui finissent dans la presse ne le démentiront pas.

Argument plus convaincant, la Cour a accordé une importance déterminante à la forme de la publication. La *Sonntagszeitung* n'avait publié que des extraits du rapport de l'ambassadeur, en mettant en exergue des phrases particulièrement dures à l'égard des organisations juives. Or, une accusation aussi grave que celle d'antisémitisme ne peut être lancée à la légère. L'hebdomadaire a fait fi du contexte général et de la proposition de règlement global évoquée par Carlo Jagmetti. Sur ce point, l'épilogue de la crise des fonds en déshérence ne lui a d'ailleurs pas donné tort. Le Conseil de la presse avait également estimé que la présentation des faits par la *Sonntagszeitung* n'avait pas été conforme à la déontologie journalistique. Pas possible selon la Cour de se prévaloir d'une volonté d'informer le public lorsque l'on cherche uniquement à créer le scandale. La Cour a donc estimé que la condamnation à une amende n'était pas contraire à la Convention.

Autre illustration de l'importance du respect des règles déontologiques. La

fameuse émission diffusée par *Temps présent*, «*L'honneur perdu de la Suisse*», ne brossait pas un portrait flatteur du pays pendant la deuxième guerre mondiale. Mais, il s'agissait d'une enquête sérieuse, documentée, effectuée avec la volonté de contribuer au débat public sur le rôle de la Suisse pendant les

heures les plus sombres de l'histoire. La Cour a donc estimé que les autorités administratives avaient considéré à tort que la diffusion de cette émission avait violé la concession.

Une presse libre doit pouvoir déplaire, et même au besoin heurter et choquer. Mais, la

liberté s'arrête quand il ne s'agit plus d'informer le public mais de créer le scandale. Une démocratie est une société où la presse est non seulement libre mais aussi responsable. On peut adhérer à cette conclusion. Mais, toute la difficulté – et la limite – est de définir ce qu'est une presse responsable.

Ces étrangers qui font la richesse de la Suisse

Une étude de l'OCDE bouscule le discours populiste

Jean-Daniel Delley (08 janvier 2008)

Non, il ne s'agit pas des grandes fortunes qui cherchent tranquillité et discrétion dans notre pays. Mais plus simplement des immigrés actifs sur le marché du travail helvétique. Parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) la Suisse connaît la plus forte proportion de résidents étrangers, dépassée par le seul Luxembourg. Et même si elle simplifiait sa procédure de naturalisation, cette proportion resterait plus élevée que dans les pays européens. Dans sa dernière étude économique consacrée à la Suisse, l'OCDE consacre tout un chapitre à notre politique à l'égard des étrangers. Pour montrer à quel point l'immigration a contribué à la richesse du pays et pour recommander de mieux

valoriser ce capital humain.

Entre 1982 et 2005, le produit intérieur brut a crû de 0,9% par an en moyenne. Plus de la moitié de cette croissance (0,5%) est à mettre au compte de la population immigrée. Certes, mais cette population ne pèse-t-elle pas lourdement sur les assurances sociales? L'OCDE a beau en chercher, elle n'a pas trouvé la moindre étude exhaustive sur ce sujet. Même si le nombre des étrangers bénéficiaires de l'aide sociale a progressé ces dernières années, l'organisation estime que les immigrants rapportent plus à l'Etat qu'ils ne lui coûtent. Voilà qui nous change de la dénonciation systématique des «*profiteurs*», médiatiquement montés en épingle à partir de cas particuliers.

Cet apport pourrait même augmenter si la Suisse prenait des mesures telles que la reconnaissance facilitée des diplômes et qualifications acquis à l'étranger, un soutien plus prononcé à l'apprentissage des langues nationales, l'encouragement à la scolarisation précoce des enfants de migrants et l'abandon de la sélection au cycle d'orientation.

Une politique d'intégration tablant sur le développement des compétences et le respect des individus peut contribuer à la prospérité économique. Contrairement aux prétentions des nationalistes conservateurs qui prétendent sauver la patrie par la discrimination et l'isolement.